



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PàP, le 2 juillet 2018

Nouveau passage en force à la PJJ Guadeloupe

La restructuration juridique du STEMOI de Pointe-à-Pitre donnera lieu à :

- La création de deux UEMO à Pointe-à-Pitre avec les missions QM et PEAT
- La transformation de l'UEAJ de Basse-Terre en mission et son rattachement à l'EPEI du Lamentin

Dès lors c'est le STEMO de Guadeloupe qui verra le jour, avec son projet de service (PDS).

Pour rappel, le SNPES-PJJ/FSU avait donné un avis défavorable pour cette restructuration à cause des moyens insuffisants alloués.

L'examen de ce PDS du STEMO de Guadeloupe avant sa mise en œuvre était à l'ordre du jour du CTT (comité technique territorial) du 25 juin 2018.

Le CTT a été boycotté par les OS (organisations syndicales) pour les raisons suivantes :

- Ce PDS a été élaboré unilatéralement par la Directrice de service, Mme Nathalie DAISSE
- Aucun travail collectif, de co-construction avec les équipes n'a été conduit afin de partager les avis sur l'organisation et fonctionnement du service
- Ce PDS ne revêt que la vision de la DS et ne prend pas en compte les propositions des personnels de terrain (la sectorisation, le découpage territorial, la répartition des missions, le choix de leur unité par les agents n'ont pas été discutés avec les personnels)

La Directrice territoriale (DT), Mme Sonia JOACHIM-ARNAUD a été informée des mauvaises conditions de la démarche d'élaboration du PDS du STEMO par notre organisation syndicale.

Elle n'a pas garanti le respect de la note du 14 mai 2013 du DIR IDF/OM relative au projet de service et qui prône une démarche participative incluant les personnels.

Rien ne change à la PJJ Guadeloupe, c'est le mépris et le passage en force qui dominent au sein de la chaîne hiérarchique :

- **Suite au boycott, la DT reconvoque un nouveau CTT le 9 juillet 2018 pour examiner le PDS du STEMO sans aucune prise en compte de la parole et propositions des organisations syndicales**
- **La DS décide de mettre en œuvre le PDS du STEMO avant son passage en CTT. Le 26 juin 2018, elle informe les agents de la répartition des missions QM et PEAT à compter du 1^{er} juillet 2018. La sectorisation est également à l'œuvre.**

Après une « expérimentation » à marche forcée mise en œuvre pour la restructuration du STEMOI (dont nous avons obtenu l'annulation), aujourd'hui, c'est **un nouveau passage en force qui est orchestré pour le PDS du STEMO de Guadeloupe par sa mise en œuvre sans avis du CTT par la DS.**

Le SNPES PJJ/FSU dénonce ce management autoritaire et agressif de la chaîne hiérarchique !